

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 Février 2019

35x19

CIMETIÈRE CHEF-LIEU VENTE D'UNE CONCESSION APPARTENANT À LA COMMUNE

La Commune avait décidé il y a plusieurs décennies de conserver trois concessions avec caveau situées au cimetière Chef-Lieu dans le but de les utiliser soit en dépositaire, soit comme ossuaire.

Actuellement une seule concession fait usage d'ossuaire, les deux autres étant vacantes, vides de tout corps et non utilisées.

Sachant qu'il n'y a plus de disponibilité sur ce cimetière, il est proposé de soumettre à la vente un des deux caveaux dont la commune n'a pas usage, situé au carré 3 pourtour nord N°34, selon une estimation, réalisée par les services municipaux, s'élevant à 2000 Euros.

La concession de terrain, quand à elle, sera vendue au tarif en vigueur au moment de l'achat, et par conséquent sera rajoutée à la valeur du caveau.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé :

- APPROUVE la mise en vente du caveau au tarif de 2000 Euros

- PRÉCISE que l'acquisition de la concession de terrain se fera au tarif en vigueur au moment de l'achat conformément à la délibération fixant le tarif des concessions de cimetière.

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 1^{er} Mars 2019
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA